



DEMANDE DE CREATION D'UN ARRET DE SERVICE PUBLIC DE TRANSPORT

(page à compléter par le Maire)

COORDONNEES DE LA MAIRIE

Nom du Maire : _____ COMMUNE DE : _____
 Téléphone fixe/portable : _____
 Adresse mail : _____ Canton de : _____
 Jours et heures d'ouverture : _____ Date de la demande : _____

COORDONNEES DE L'ELEVE

NOM et Prénom de l'élève : _____
 Scolarisation de l'élève : Ecole Collège Lycée Etablissement scolaire : _____
 Classe fréquentée : _____ Année scolaire : _____

LOCALISATION DU POINT D'ARRET DEMANDE :

3.1 CIRCUIT CONCERNE :

DENOMINATION ET EMPLACEMENT DE L'ARRÊT SOUHAITE

Voie, n°, lieu-dit, dénomination et géolocalisation.

DISTANCE DES ARRETS LES PLUS PROCHES (les localiser sur le plan joint)

Désignation de l'arrêt : _____ Distance : _____

SITUATION DE L'ARRET DEMANDE

VOIE et VITESSE CONSTATEE (rayer les valeurs incorrectes)

- En agglomération
 Hors agglomération

Largeur de route :

Type de voirie empruntée : _____ RN _____ RD _____ VC _____
 Limitation de vitesse : **30** **50** **70** **90**

CHEMINEMENT EXISTANT POUR SE RENDRE AU POINT D'ARRET :

- Trottoirs Bas coté non stabilisé (herbe)
 Bas cotés stabilisés Pas de bas coté (fossé)

SI TRAVERSEE DE ROUTE NECESSAIRE (le matin ou le soir)

- Pas de traversée de route
 Passage protégé pour traverser
 Pas de passage protégé

EMPLACEMENT PROPOSE D'ARRET DE L'AUTOCAR

- Hors chaussée stabilisée (dépendance du domaine public supérieur à 3,5 mètres de large)
 Hors chaussée herbeux (dépendance du domaine public supérieur à 3,5 mètres de large)
 Sur chaussée (règle générale à priori en agglomération)
 Hors chaussée (domaine privé : joindre lettre d'autorisation de l'arrêt du transporteur par le propriétaire)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

- 1 Courrier d'accompagnement (élus, familles, etc...)
- 2 Plan de situation
- 3 Fiche horaire du circuit
- 4 Documents photos

5 (*) **ATTENTION** : Délais à respecter pour toute demande de création de points d'arrêts (cf.courrier du CG pour précision des dates)

TRANSMISSION DE LA DEMANDE	ETUDE DE LA DEMANDE	MISE EN SERVICE de l'arrêt ou réponse négative
Entre le 15 novembre et le 5 juillet	de juillet à septembre	rentrée scolaire septembre
Entre le 6 juillet et le 15 novembre	de novembre à décembre	rentrée scolaire de janvier

6 **REMARQUES** : Chaque demande de point d'arrêt fera l'objet d'une étude réalisée par les services techniques du Conseil Général suivie d'une concertation avec la commune, le transporteur, le secteur routier et autres intervenants si nécessaire.

Cette fiche est à retourner, complétée par le Maire, à la Direction des Transports,
 Conseil Général de la Haute Garonne, 1 boulevard de la Marquette, 31090 TOULOUSE CEDEX 9